



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels enseignants
d'éducation et psychologues de l'éducation
nationale**

Affaire suivie par :

Rouen, le 24 juin 2025

DPE 1 – DPE 2

Rectorat de la région académique
168, rue de la Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex

Elodie LAMART
Secrétaire générale adjointe,
Directrice des relations et ressources humaines

DPE 3 – DPE 4 – DPE 5

Rectorat de la région académique
25, rue de Fontenelle
76037 Rouen Cedex

Mesdames et Messieurs les fonctionnaires stagiaires
nommé(e)s dans l'académie de Normandie
à la rentrée scolaire 2025

(Cf. liste jointe des gestionnaires
par discipline)

Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements
publics du second degré (pour information)

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
DASEN du Calvados, de l'Eure, de la Manche,
de l'Orne et de la Seine-Maritime

Objet : Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré à la rentrée 2025.

Réf : Note de service du 18 avril 2025 parue au BO n° 18 du 1^{er} mai 2025.

L'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire est la première étape du parcours professionnel des personnels enseignants et d'éducation du second degré et des psychologues de l'Education Nationale. Elle comprend deux phases successives :

- la 1^{ère} conduite au niveau ministériel (DGRH) est interacadémique. Elle consiste à nommer les intéressé(e)s dans une académie ;
- la 2^{ème} intra-académique consistant à affecter les fonctionnaires stagiaires sur un poste, est de la compétence des recteurs.

La publication nationale des affectations dans les académies aura lieu **entre le 27 juin 2025 et le 7 juillet 2025** selon les disciplines.

La présente note de service s'adresse aux lauréats des concours de recrutement des professeurs du second degré public : professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs d'EPS, professeurs de lycée professionnel et conseillers principaux d'éducation nommés dans l'académie de Normandie au 1^{er} septembre 2025.

Elle définit les règles et les modalités d'affectation en qualité de **fonctionnaire stagiaire** dans les établissements publics du second degré.



I) Dispositif d'accueil et d'information :

Un dispositif d'accueil téléphonique et d'information est mis en place jusqu'au 18 juillet au sein de la division des personnels enseignants et d'éducation du rectorat, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, aux numéros de téléphone affichés.

Vous trouverez également, ci-joint et sur le site académique, un organigramme des services de la Division des Personnels Enseignants (DPE) avec les coordonnées du ou de la gestionnaire de votre discipline auprès duquel ou de laquelle vous pourrez également prendre contact.

II) Calendrier de saisie des vœux :

La saisie des vœux d'affectation au sein de l'académie de Normandie se fera **selon les disciplines** (cf. annexe 3), aux dates suivantes :

- du lundi 30 juin 2025 à 15h au mardi 1^{er} juillet 2025 à 15h
- du jeudi 3 juillet 2025 à 15h au vendredi 4 juillet 2025 à 15h
- du lundi 7 juillet 2025 à 17h au mardi 8 juillet 2024 à 17h
- du mercredi 9 juillet 2025 à 17h au jeudi 10 juillet 2025 à 17h.

Attention : Ce calendrier peut éventuellement être modifié en fonction des dates des affectations ministérielles, et sous réserve d'incidents techniques. Toute modification sera annoncée en temps réel sur le site académique.

III) Saisie des vœux :

La saisie des vœux, au nombre de 5 et portant sur des zones géographiques, sans restriction, sera possible dans les créneaux indiqués ci-dessus, en utilisant l'application internet dédiée à l'adresse :

<https://bv.ac-normandie.fr/lilmac/Lilmac>

Seuls, les professeurs agrégés, qui ont vocation à enseigner en lycée, seront affectés de préférence sur des postes en lycée, dès lors qu'il en existera, à l'intérieur de la zone obtenue.

Dès la saisie de vos vœux, vous devez **immédiatement** adresser par courriel à l'adresse électronique de votre gestionnaire ou à l'adresse dpe@ac-normandie.fr, les justificatifs (cf. annexe 2) se rapportant à votre situation familiale, en précisant la discipline dans laquelle vous allez enseigner.

Le calendrier présenté en annexe 3 est à respecter impérativement. Les lauréats qui n'auraient pas saisi de vœux dans les délais impartis se verront affectés d'office sur un poste resté vacant.

IV) Résultats des affectations :

Les candidats seront classés en fonction d'un barème rappelé en annexe 1, dès lors que les pièces justificatives seront parvenues à la DPE dans les délais impartis. Les affectations prononcées au sein de l'académie, tiendront compte, dans toute la mesure du possible des vœux géographiques que les lauréats auront formulés et de leur situation personnelle. Elles seront communiquées aux intéressé(e)s par mail et courrier entre le 3 juillet et le 15 juillet 2025 selon les disciplines et aux chefs des établissements d'accueil par courriel aux mêmes dates.



V) Accueil dans l'académie :

Des journées de formation disciplinaire, d'échanges avec les corps d'inspection et les tuteurs, seront organisées la dernière semaine du mois d'août. Des informations complémentaires sur ce point vous seront communiquées ultérieurement.

VI) Prise de fonctions :

Vous serez nommé(e) professeur ou CPE stagiaire le 1er septembre 2025.

De même que les personnels titulaires, vous devrez vous présenter dans votre établissement le jour de la pré-rentrée, le vendredi 29 août 2025. Vous pourrez ainsi :

- ✓ prendre contact avec l'équipe de direction ;
- ✓ accomplir les formalités administratives indispensables à votre prise en charge administrative, ainsi qu'à la mise en paiement rapide de votre salaire ;
- ✓ être informé(e) de votre emploi du temps et de vos conditions de service.

Je vous souhaite d'ores et déjà la bienvenue dans notre académie et vous souhaite une excellente année scolaire 2025/2026.

Signé : Elodie LAMART